



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ contact@snudifo13.org



jeudi 12 mars 2026

**Aux nouveaux collègues intégrés par
mutation dans les Bouches du Rhône**



*Infos pratiques à tous les nouveaux enseignants du
1er degré qui vont prendre leur poste dans les
Bouches du Rhône au 1er septembre 2026*

Cher.e collègue,

permets moi tout d'abord, au nom du SNUDI-FO 13, de te souhaiter la bienvenue dans notre département.

Nous t'envoyons ce mail pour te féliciter de ton intégration après les opérations de mutations inter-départementales dont les résultats nationaux sont toujours autant catastrophiques.

Tu fais donc partie des 107 entrants sur 434 candidats à l'entrée, soit 24.5%

[\[Voir les statistiques nationales\]](#)

Afin de pouvoir continuer à obtenir les informations importantes sur le déroulement de ta carrière dans les Bouches du Rhône, nous t'inscrivons dès à présent sur notre liste de diffusion.

Tu trouveras ci-dessous les infos importantes sur le mouvement à venir, le dossier priorité médicale, la demande de temps partiel, l'indemnité de changement de résidence, les adresses importantes, nos coordonnées et les modalités pour adhérer à notre syndicat si tu le souhaites.

Nous restons à ton service, par mail et par téléphone, en espérant te voir à la prochaine rentrée lors de nos tournées d'école et nos RIS...

Pour les délégués du personnel SNUDI-FO 13

Franck NEFF, secrétaire départemental

Mouvement intra-départemental

Calendrier prévisionnel indiqué par la DSDEN 13 :

Ouverture du serveur MVT1D : [lundi 20 avril 2026](#)

Fermeture du serveur MVT1D : [lundi 4 mai 2026](#)

Communication des résultats : [mardi 9 juin 2026](#)

Nous préciserons toutes ces informations dans un mail spécifique début avril.

Il faudra te connecter au **serveur Iprof de ton département d'origine** avec tes identifiants habituels.

Clique ensuite sur l'onglet « Les services » puis SIAM puis « mouvement intra-départemental ». **Tu seras automatiquement basculé(e) sur le mouvement des Bouches du Rhône.**

La liste des postes au mouvement sera publiée peu avant l'ouverture du serveur. Toutes les modalités des opérations du mouvement seront expliquées dans le « **memento mouvement** » de la DSDEN 13 avec l'ensemble des annexes.

Tous ces documents seront accessibles sur notre site internet, à la [\[page spéciale « Mouvement en cours »\]](#)

Attention, la procédure est assez complexe dans les Bouches du Rhône et il faut vraiment prendre le temps de bien lire le memento mouvement.

Bien entendu, nous restons à ta disposition pour répondre par mail ou par téléphone à tes questions.

Nous organisons une **RIS spéciale "Mouvement"**, en visio

MERCREDI 8 AVRIL à 9h30



**Réunion
d'Information
Syndicale**



SPÉCIALE MOUVEMENT

MERCREDI 8 AVRIL 2026

9H30-12H30 EN VISIO



application ZOOM
IDD de connexion : 875 6579 9171
Code secret : 833928

R.I.S ouverte à tous :
syndiqués et non
syndiqués.
Pas d'inscription préalable.

[\[Lien de connexion ZOOM\]](#)

ID de réunion: 875 6579 9171

Code secret: 833928

**Pas d'inscription préalable
nécessaire !**

Configurer sa boîte aux lettres I-PROF

Ton accusé de réception, suite à ta saisie en ligne et à la clôture du serveur, te sera envoyée à l'adresse mail que tu as renseignée dans la page d'accueil de ton IProf. Il faudra créer une nouvelle adresse mail en @ac-aix-marseille.fr

Les modalités seront expliquées dans le courrier qu'enverra la DSDEN 13 aux nouveaux intégrés.

Documents pratiques

[\[Carte interactive des écoles des Bouches du Rhône par commune\]](#)

D'autres documents seront bientôt disponibles sur la

[\[page spéciale Mouvement\]](#) de notre site

Bonification médicale

Si tu souhaites obtenir une bonification médicale (au titre du handicap) pour ton mouvement dans les Bouches du Rhône, il faut que tu transmettes **très rapidement** ta demande à la Division du Personnel Enseignants (DPE2) : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr
De même, il faudra transmettre ton dossier au médecin de prévention (sous pli cacheté) à l'adresse indiquée dans la circulaire.

[\[Circulaire à télécharger\]](#)

Il te faut donc bien préciser dans ta demande que tu as appris ton intégration dans le département le 11 mars car comme tu peux le constater, la date limite était le mercredi 25 février pour les enseignants de notre département.

Temps partiel

Si tu souhaites travailler à temps partiel pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra prendre connaissance de la **circulaire temps partiel**

[\[Circulaire à télécharger\]](#)

ATTENTION : il y a d'énormes restrictions cette année, notamment sur les temps partiel "sur autorisation" !

Les nouveaux intégrés devront faire une demande manuelle auprès de la DPE1 : M. CARRERE : ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut notamment indiquer :

- NOM, Prénom, date de naissance
- Motif de la demande (de droit/sur autorisation)
Préciser le motif indiqué dans la circulaire (élever un enfant de - de 3 ans, convenances perso...)
- Nombre de jour(s) libéré(s) souhaité(s) : 1 jour (75%), 2 jours (50%), 1 jour avec des heures complémentaires (80%)
- Préciser si nécessaire le/les jour(s) de la semaine libéré(s) souhaité(s)

Pour suivre ton dossier, mettre le syndicat en copie de ton envoi contact@snudifo13.org

En cas de refus, il faudra déposer un [\[recours CAPD\]](#) que le SNUDI FO 13 pourra défendre si tu le mandates.

Indemnités de changement de domicile (ICR)

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 - « Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent bénéficier de la prise en charge des ICR au titre de certains changements de résidence administrative entraînant un transfert de domicile personnel ou familial. »

Selon ce décret, tu peux donc prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge de tes frais de déménagement de résidence. Tu auras un délai maximal de 12 mois pour déposer ton dossier en faisant la demande à ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr (M. CARRERE).

Le dossier est constitué du formulaire spécifique, de ton arrêté d'affectation, de ton attestation de non perception des frais de changement de résidence durant les 5 dernières années (à demander à ta DSDEN d'origine).

Cette indemnité est soumise à l'obtention d'un poste à titre définitif dans le 13. Ce n'est que la 2ème année, si tu es encore sur un poste à titre provisoire que ta demande peut être acceptée.

[\[Voir le dossier spécial du SNUDI FO\]](#)

Adresses importantes



DSDEN 13

28 Bd Charles
Nédélec

13231 MARSEILLE
CEDEX 01

04.91.99.66.66

[\[site internet\]](#)

MGEN 13

65 av Jules Cantini
13006 MARSEILLE

16 Bd République
13100 AIX

tél : 3676

[\[site internet\]](#)



ASL 13

1 rue Mazagran
13001 MARSEILLE
04.91.99.66.66

[\[site internet\]](#)

MAIF

4 agences : Marseille
Prado, Marseille Pont
de Vivaux, Aix en
Provence et Vitrolles

[\[site internet\]](#)

CASDEN 13

28B rue Désirée
Clary 13002
MARSEILLE

[\[site internet\]](#)

**Pour toute question, contactez vos élus
SNUDI FO 13 à la CAPD**



**Franck
NEFF**
Brigade REP+
Marseille 14ème
07.62.54.13.13



**Laurence
ROUVIERE**
Adjointe
Marseille 14ème
06.27.02.14.16



**Sandra
LOPEZ**
Adjointe
Arles
06.27.34.73.17



**Cécile
BOULAY**
Brigade
Allauch
06.38.03.70.13



**Julie
BESSE**
Directrice
Marseille 15ème
06.56.77.35.62



**Nicolas
BOILEAU**
Brigade REP+
Marseille 14ème
06.22.75.23.84

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**



C'EST NOUVEAU!

**Vous pouvez désormais utiliser
HelloAsso pour adhérer en ligne
au SNUDI FO 13 et régler par
CB en une seule fois !**

[Adhérer en ligne
par CB](#)

[Télécharger le
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de**

droits !

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt 2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org